

Séance du 25 février 2021

Le vingt-cinq février deux mille vingt et un, vingt heures, les membres du Conseil Municipal de Carantilly, dûment convoqués par M. le Maire, se sont rassemblés à la salle Emile Beaufiles, en séance ordinaire, sous sa présidence.

Date de convocation : 16/02/2021

Date d'affichage : 04/03/2021

Étaient présents : M. CORON Bruno ; Mme LEDOUX Malika ; MM DUFORT Erik, PACARY Michel, LEPLEY Laurent ; Mme PAISANT Nadège ; M. LECLERC Sébastien ; Mmes LESECQ Marie, BARBET Isabelle, LECHEVALLIER Blandine, NORGUET Catherine ; M. MARTIN Nicolas ; Mmes LEMERRE Honorine, LEHAIRE Solange, ANNE Dorothée.

Mme LECHEVALLIER, nommée conformément à la loi, remplit les fonctions de secrétaire.

I. Présentation du projet de l'axe Saint-Lô / Coutances

Suite à la demande de M. le Maire, les services du Conseil Départemental sont venus présenter et expliquer les différentes possibilités établies à ce jour pour le futur tracé de la 2 + 1 voie. Étaient présents : Mme BOISGERAULT (Conseillère Départementale du canton de Saint-Lô 2), M. LEFÈVRE (Chef du service ouvrages d'art et études générales), Mme DENIS (Ingénieur en charge du projet Saint-Lô / Coutances) et M. ODILLE (Chef du service des opérations foncières).

Dans un 1^{er} temps, les différents objectifs du projet ont été listés ainsi que le calendrier des principales étapes. La phase de concertation devrait débuter en mai ou juin 2021.

Dans un second temps, la portion concernant Carantilly a été abordée : tracés possibles, contraintes, nuisances,...

II. Compte rendu de la séance du 21 janvier 2021

M. le Maire demande s'il y a des remarques sur le compte-rendu du conseil du 21 janvier dernier. Aucune modification n'étant à apporter, il est approuvé à l'unanimité.

III. Bons de pierre année 2021

M. le Maire passe la parole à M. PACARY, adjoint en charge de la voirie qui présente les différentes demandes :

- M. LERENDU Alain (chemin Hôtel Beaufiles Sud) : 8 tonnes de 0 / 100
- M. ENGUEHARD Jacques (La Lande et la Chasse) : 15 tonnes de 20 / 40
- M. ALLIX Gratien (Le Boscq) : 15 tonnes de 20 / 40

Le Conseil Municipal donne son accord à ces demandes.

D'autre part, il informe que des trous ont été bouchés dans les chemins à La Rouxelière de Bas et à la Corbetière

IV. Modification de la durée du temps de travail du poste d'adjoint administratif territorial principal de 1^{ère} classe (visa 26/02/2021)

M. le Maire expose qu'il est nécessaire de revoir la durée hebdomadaire du poste cité en objet. En effet, les tâches administratives sont de plus en plus importantes et complexes et l'agent assiste à présent aux réunions du conseil. M. le Maire propose donc de passer ce poste de 28h à 35h par semaine.

Le Comité Technique placé près du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Manche a été saisi en ce sens et a rendu un avis favorable en date du 05 février 2021.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide que le poste d'adjoint administratif territorial principal de 1^{ère} classe passera de 28h /35h semaine à 35h/35h semaine à compter du 2 avril 2021. De plus, le Conseil charge M. le Maire d'effectuer la publicité de cette modification du temps de travail.

V. Contrat d'assurance des risques statutaires du personnel : habilitation donnée au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Manche (visa 26/02/2021)

- Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment l'article 26 ;

- Vu le décret n° 86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 alinéa 2 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les Centres de Gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux.

- Vu le Code des assurances.

- Vu le Code de la commande publique.

M. le Maire expose :

✓ L'opportunité pour la collectivité de pouvoir souscrire un ou plusieurs contrats d'assurance des risques statutaires du personnel garantissant les frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents ;

✓ Que le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale la Manche peut souscrire un tel contrat pour son compte en mutualisant les risques.

✓ Que notre collectivité adhère au contrat groupe en cours dont l'échéance est fixée au 31 décembre 2021 et que compte tenu des avantages d'une consultation groupée effectuée par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Manche, il est proposé de participer à la procédure avec négociation engagée selon l'article R2124-3 du Code de la commande publique.

✓ Il précise que, si au terme de la consultation menée par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Manche, les conditions obtenues ne convenaient pas à notre collectivité, la possibilité demeure de ne pas signer l'adhésion au contrat.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

Le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Manche est habilité à souscrire pour le compte de notre collectivité des contrats d'assurance auprès d'une entreprise d'assurance agréée, cette démarche pouvant être menée par plusieurs collectivités locales intéressées. Ces contrats devront couvrir tout ou partie des risques suivants :

✓ **AGENTS TITULAIRES OU STAGIAIRES AFFILIES A LA CNRACL :**

- Décès

- Accidents du travail - Maladies imputables au service (CITIS)

- Incapacité de travail en cas de maternité, d'adoption et de paternité, de maladie ou d'accident non professionnel.

✓ **AGENTS TITULAIRES OU STAGIAIRES NON AFFILIES A LA CNRACL OU AGENTS NON TITULAIRES DE DROIT PUBLIC :**

- Accidents du travail - Maladies professionnelles

- Incapacité de travail en cas de maternité, d'adoption et de paternité, de maladie ou d'accident non professionnel.

Pour chacune de ces catégories d'agents, les assureurs consultés devront pouvoir proposer à la collectivité une ou plusieurs formules.

Ces contrats présenteront les caractéristiques suivantes :

- Durée du contrat : **4 ans**, à effet du **1er janvier 2022**

- Régime du contrat : **Capitalisation**

VI. Avance sur la participation 2021 au Syndicat Scolaire CDQ (visa 26/02/2021)

M. le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a reçu une demande du Syndicat Scolaire Carantilly – Dangy – Quibou relative à un acompte sur la participation 2021 des communes. En effet, le Syndicat Scolaire souhaite disposer d'une avance de trésorerie avant le vote de son budget.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Municipal est favorable à cette demande et propose de verser la somme de 12 300 € (environ le quart de la participation de 2020).

VII. Affaires diverses

1/ Rencontre avec le Président de Saint-Lô le 04 février.

- Salle des sports : les travaux devraient être réalisés cet été. L'estimation est de 125 000 € TTC ; une participation de 15 % sera demandée à la commune. En ce qui concerne le nettoyage des carreaux, il pourra être effectué soit par entreprise, soit par l'agent communal et ensuite refacturé à l'Agglo.

- Salle pour les associations : ce projet pourrait être subventionné par Saint-Lô Agglo avec une aide unique au cours du mandat de 50 € / habitant.

- Déchets ménagers : une réunion d'information du Conseil Municipal sera organisée par Saint-Lô Agglo dans les prochains mois. Elle expliquera la mise en place de la redevance incitative.

- L'implantation du City-Parc prévue pour 2021 est repoussée pour au mieux 2023.

- Transport SLAM : le bilan est positif. Une information sera remise sur le site de la commune.

- M. le Maire a demandé s'il serait possible que Saint-Lô Agglo puisse mettre des agents à disposition des communes en cas de besoin.

2/ Maires de la Manche : Des Commissions thématiques ont été créées et il est demandé aux communes s'il y a des volontaires pour y siéger. Personne ne semble favorable.

3/ Distributeur de pain : le rendez-vous avec le commercial est à nouveau repoussé. D'autre part, il est difficile de trouver un boulanger pour l'approvisionnement de la machine. Un contact plus sérieux avec celui de Notre Dame de Cenilly a été pris. La commune ne peut pas sous louer le distributeur mais peut donner une participation au boulanger.

4/ Panneau d'information : l'ancien panneau d'information sur la place Pierre L'Orphelin devra être remis à jour sinon Saint-Lô Agglo demandera son retrait.

5/ Animathèque : Une demande de subvention est parvenue en mairie avec une participation de 0.25 € / habitant. Le conseil ne donne pas suite à cette demande.

VIII. Questions diverses

1/ Mme LEDOUX fait le point sur la vaccination des aînés de 75 ans et plus qui ont été contactés. Dans l'ensemble, il y a très peu de problème et la commune reste à leur écoute.

2/ M. DUFORT a rencontré l'entreprise LECARDONNEL pour les problèmes d'infiltration à la Cocotte Gourmande et au logement de la Gare. D'autre part il a contacté des entreprises pour les travaux d'accessibilité de la mairie.

3/ M. PACARY informe que les demandes d'urbanisme seront dématérialisées et qu'une formation sera assurée aux secrétaires de mairie. Saint-Lô Agglo a accordé des aides à des entreprises locales pour des travaux d'extension.

Il a aussi été saisi d'une demande de Bol d'Air pour un local de stockage des kayaks à l'étang. M. le Maire suggère que des plans soient proposés pour la prochaine réunion.

M. PACARY a également participé à une réunion de la commission sports de Saint-Lô Agglo et rend compte de l'état d'avancement des travaux en cours.

M. PACARY informe le conseil qu'il a rencontré un commercial pour le changement des panneaux de villages et des numéros d'habitation. Le choix serait plus pour un fond « bordeaux » et écriture « blanche », plus lisibles.

En ce qui concerne la commande groupée pour les travaux de voirie, 5 communes sont partantes et un 1^{er} recensement des chemins concernés a été établi. Il est proposé de délibérer pour la constitution du groupement.

Groupement de commandes travaux de voirie (visa 26/02/2021)

M. le Maire informe le Conseil Municipal du souhait des communes de Canisy, Carantilly, Dangy, Quibou et Saint-Martin de Bonfossé de constituer un groupement de commandes pour des travaux de voirie.

Une convention sera établie entre les 5 communes afin de définir les modalités techniques, administratives et financières.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- est favorable à cette constitution de groupement de commandes ;
- autorise M. le Maire à signer ladite convention.

4/ Mme LESECQ informe le conseil qu'il n'y aura finalement pas de fermeture de classe au RPI à la rentrée de septembre 2021. Elle fait ensuite le point sur les différents dossiers en cours au niveau du Syndicat Scolaire (lutte contre l'évasion scolaire, recherche de personnel, TAP,...).

5 /M. MARTIN informe qu'il y a toujours des problèmes avec la ligne internet au village de l'Hôtel au Page. M. PACARY l'informe qu'il a rencontré le propriétaire et que la haie devrait être élaguée prochainement.

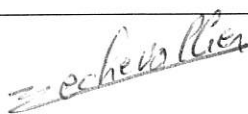
6/ Mme PAISANT demande où en est le projet de la salle pour les associations. M. DUFORT propose une réunion de la commission travaux le mardi 2 mars à 18h30.

Elle demande si le samedi 27 février est maintenu pour la réalisation de la haie de l'étang. M. le Maire lui confirme cette date et demande quels sont les volontaires.

7/ Le prochain conseil est fixé au jeudi 25 mars à 20H. Une réunion de la commission des finances est fixée au mardi 23 mars à 18h30 à la mairie.

L'ordre du jour étant épuisé, et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 23H55.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que ci-dessus.

Le Maire, Bruno CORON 	La Secrétaire, Blandine LECHEVALLIER 
Malika LEDOUX	Isabelle BARBET
Erik DUFORT	Catherine NORGUET
Michel PACARY	Nicolas MARTIN
Laurent LEPLEY	Honorine LEMERRE
Nadège PAISANT	Solange LEHAIRE
Sébastien LECLERC	Dorothée ANNE
Marie LESECQ	